

AFFAIRE N° 11 - Acquisition par voie d'expropriation de la parcelle de terrain cadastrée AS 375, nécessaire à l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud, l'acquisition de la parcelle cadastrée AS 375 est envisagée.

Cependant, la propriété de cette parcelle étant revendiquée par deux personnes possédant des titres à priori réguliers, il n'est pas possible d'envisager une transaction à l'amiable.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à engager la procédure d'expropriation de l'immeuble cadastré AS 375.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu
Saint-Denis, le 3 novembre 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: Henri HURAND

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances et
des Collectivités Locales
P. GIANNI